

UNE AGENCE POUR L'EAU

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 40 ans aux côtés des élus et des usagers de l'eau pour protéger l'eau du Bassin Artois-Picardie afin de fournir à tous une eau de bonne qualité.

Etablissement public du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie, elle est l'une des 6 agences de l'eau chargées de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau collecte, par le biais d'une partie de la facture d'eau, des redevances auprès des habitants et perçoit directement des redevances auprès de tous les autres usagers de l'eau - agriculteurs, industriels ou collectivités - pour l'eau prélevée, pour les pollutions et activités ayant un impact sur la qualité des eaux. C'est ce que l'on appelle le principe du «pollueur-payeur».

Ces redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières (subventions ou avances sans intérêt) en faveur de ces mêmes usagers qui mettent en œuvre des actions de lutte contre la pollution de l'eau dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable ou de la restauration des cours d'eau par exemple.

Le montant des aides et des redevances est décidé dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Bassin. Ces instances réunissent les collectivités territoriales, les usagers de l'eau et les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le rôle de l'Agence et des instances de bassin est d'assurer la cohérence de toutes les interventions destinées à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est aussi de définir les secteurs prioritaires d'intervention au regard des enjeux et de la réglementation européenne et nationale.

Le X^{ème} programme pluriannuel d'intervention couvre les années 2013-2018.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Mission Mer du Nord

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 76 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie

64 bis, rue du Vivier - CS 91160
80011 Amiens Cedex 01
Tél : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral

Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson
BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer cedex
Tél : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

LES TRAVAUX DE RENATURATION DE LA TARSY À LEVAL



Crédits photo : FDAAPPMA 59 / AEAP - Conception graphique : AEAP. IPNS octobre 2015.



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

La Tarsy est un affluent de la Sambre qui traverse notamment la ville de Leval, située dans le département du Nord.

Ce cours d'eau doit atteindre l'objectif du bon état à l'échéance 2015. Actuellement, la qualité hydromorphologique de ce cours d'eau n'est pas bonne. En cause, l'érosion des berges due essentiellement au piétinement du bétail et au ruissellement agricole des bassins versants.

Afin d'améliorer la qualité des habitats, la Fédération du Nord de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques a d'abord entrepris de réaliser une étude globale sur la Tarsy et son affluent, le ruisseau de la Braquenièr.

L'objectif étant d'identifier les causes de cette dégradation et de définir les actions à mettre en œuvre.

Ensuite, la Fédération de Pêche a engagé la réalisation de travaux de restauration de la rivière qui concernent un linéaire de 265 mètres



Plantation d'hélophytes

situé en plein centre de la commune de Leval. L'opération constitue une vitrine des travaux de restauration de cours d'eau en milieu urbain.

Ces travaux ont débuté par un **talutage** : une opération qui consiste à adoucir la pente des berges.

Les berges ont été stabilisées grâce à la pose de boudins d'hélophytes et de fascines de saules. Ces dernières favorisent les échanges en rétablissant une liaison entre milieu terrestre et milieu aquatique.

Le talutage s'est accompagné de **plantations d'arbres et d'arbustes** pour constituer une ripisylve, dont l'objectif est notamment de mieux consolider le bord de la rivière. Parmi les arbres et arbustes plantés, on note le chêne pédonculé, le tilleul à petites feuilles, l'aulne glutineux, le fusain d'Europe, la bourdaine...

La ripisylve ainsi créée permet également d'améliorer la qualité des milieux aquatiques. Par exemple, l'ombrage empêche le réchauffement de l'eau, évitant ainsi le développement d'algues ou d'espèces envahissantes.

Notons par ailleurs, que **la suppression du seuil a dynamisé** les écoulements de la rivière créant des habitats diversifiés. Ceci permet aux espèces piscicoles de migrer à l'amont du bassin versant.

Un apport de cailloux a permis en outre de recréer des zones de reproduction des poissons et de contribuer à la restauration de la continuité écologique de ce cours d'eau.

Les travaux de renaturation de la Tarsy ont été réalisés par l'entreprise Forêts et Paysages. Ils ont été inaugurés le 29 octobre 2015.



Fascines de saules



Aménagement d'un seuil

Coût de l'opération :
73 466 €^{TTC}

Subvention de l'Agence de
l'Eau Artois-Picardie :

58 773 €^{TTC}

Subvention de l'AMVS :

14 693 €^{TTC}